



## Legs, Dons, Donations et Assurance

**Les legs, donations, dons et assurance-vie sont exonérés des droits de succession, ce qui signifie que la SPA St Etienne Loire consacra la totalité de leur montant aux missions de défense et de protection des animaux.**

**Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu de 66%, dans la limite de 20% des revenus imposables de l'année.**

Je souhaite être contacté(e) par un responsable de la SPA St Etienne Loire afin d'avoir plus de renseignements.

Mon n° de téléphone : .....

De préférence entre.....et ..... heures

Je souhaite dès aujourd'hui participer aux actions menées par la SPA St Etienne Loire.

Je verse un don de :..... euros

Par chèque bancaire à l'ordre de SPA St Etienne Loire

### Mes coordonnées :

Madame  Mademoiselle  Monsieur

NOM :..... Prénom :.....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville :.....

Tel fixe : ..... Tel portable : .....

E- Mail : .....@.....

Merci de compléter et retourner ce Coupon sous enveloppe affranchie à :

**SPA St Etienne Loire**

**B.P. 50246**

**42014 Saint-Etienne cedex 2**



## LEGS

*Un geste d'amour, un cadeau de la vie après la vie*

Vous pouvez choisir de transmettre par testament, confié à votre notaire, **TOUT ou PARTIE de vos biens à la SPA St Etienne Loire**, en la désignant comme bénéficiaire de votre testament. Vous soutenez ainsi une cause qui vous tient particulièrement à cœur  
La succession n'est effective qu'après votre décès.  
Vous disposez ainsi de vos biens jusqu'à la fin de votre vie et vous pouvez, à tout moment, modifier ou annuler votre testament.

## DONATION

*Un don immédiat*

En faisant une donation, vous choisissez de **transmettre immédiatement un bien ou une somme d'argent**. Le bénéficiaire devient immédiatement propriétaire, mais vous pouvez choisir de conserver l'usufruit de votre bien. Cette donation doit être obligatoirement enregistrée par votre notaire.

## ASSURANCE - VIE

*Une épargne solidaire*

En souscrivant un contrat d'assurance- vie, vous épargnez, à votre rythme, un capital qui reviendra au bénéficiaire de votre choix après votre décès.  
Si vous en avez besoin, vous restez libre de disposer de cet argent à tout moment.

**Le Legs, la donation et l'assurance -vie sont des formes de soutiens vitales à nos actions.**

**La SPA St Etienne Loire est reconnue d'utilité publique. A ce titre, tout legs qui lui est versé est intégralement exonéré des droits de succession.**



Toutes les photos de cette plaquette sont des photos des animaux de la SPA St Etienne Loire prises au refuge ou dans leur nouvelle famille.



**CHENIL REFUGE**  
52, rue Florent Évrard  
(Quartier Montmartre)  
**B.P. 50246**  
42014 St Etienne Cedex 02  
Tel : 04 77 33 35 50  
E-Mail : [spa42@spa42.fr](mailto:spa42@spa42.fr)  
Site Web: [www.spa42.fr](http://www.spa42.fr)  
SIRET: 776 400 384 000 33



*« La fraternité est ce qui distingue les humains. Les animaux ne connaissent que l'amour ».*

Jean GUEHENNO



*« Le chien apprend à aimer ; il enseigne l'amitié à l'homme. »*

Alphonse de LAMARTINE

*« Le chat est d'une honnêteté absolue : les êtres humains cachent, pour une raison ou une autre, leurs sentiments.*

*Les chats non. » Ernest HEMINGWAY*



**Legs, dons, donations, assurance - vie  
LES ANIMAUX ONT BESOIN DE VOUS  
Pensez à eux. Ils vous aiment tant.....**

# PROJET ASSOCIATIF

approuvé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2010

## HISTORIQUE

**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SAINT-ETIENNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

association à but non lucratif, fondée en 1910, dite

**SPA ST ETIENNE LOIRE**, a été reconnue d'Utilité Publique par décret du 22 avril 1969.

Le site actuel du refuge se trouve sur le quartier Montmartre, 52 rue Florent Evrard, depuis 1988. Auparavant il se trouvait rue Saint Simon, à l'emplacement de l'actuel golf.

C'est un site municipal que la ville de Saint-Etienne met à la disposition de notre association.

Le refuge peut accueillir 83 chiens dans 40 box et une quarantaine de chats en chatterie.

**LA DEVISE DE L'ASSOCIATION EST : BONTE, JUSTICE, HYGIENE.**

## SOCLE DES VALEURS, OBJECTIFS, ETHIQUE

### Recueillir et soigner les animaux malades et abandonnés

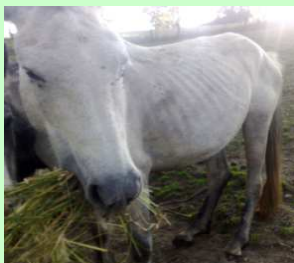
- Accueillir tous les animaux en détresse même si le refuge est complet.
- Ne jamais refuser d'animal : utiliser toutes les solutions alternatives à notre disposition : box de fourrière, familles d'accueil, pension, etc... afin d'éviter les abandons sauvages et les euthanasies.
- Accueillir au refuge tous les animaux abandonnés, quel que soit leur âge, leur sexe, leur race, leur espèce (chiens, chats, furets, rongeurs, oiseaux)
- Les faire ausculter le plus rapidement possible après leur arrivée afin de déceler et soigner au plus tôt les pathologies éventuelles, en respectant le protocole d'arrivée.
- Pratiquer une politique de soins la plus adaptée aux pathologies ; pratiquer tous les examens et interventions nécessaires pour sauver l'animal, sur les conseils des vétérinaires

**Ne pratiquer aucune euthanasie en dehors de celles prescrites par un vétérinaire pour des raisons médicales et après accord de la commission euthanasies.**



### Protéger les animaux et améliorer leurs droits

- Lutter contre les actes de maltraitance : interventions et suivi grâce à notre **Commission Mauvais Traitements** : enquêtes, travail en partenariat avec les administrations (Procureur de la République, Direction Départementale de la Protection des Populations, services de police ou de gendarmerie, etc...)
- Déposer plainte et se porter partie civile chaque fois que cela est possible. Faire respecter les droits des animaux en demandant à ce que soit retiré le droit de posséder des animaux aux maltraitants.



- Limiter la reproduction sauvage et les abandons en faisant adopter nos animaux stérilisés sauf exceptions attestées par un vétérinaire : maladie, âge trop avancé, etc...)
- Veiller à la protection et à la défense de tous les animaux que l'on nous signale maltraités, et ce en partenariat avec d'autres associations plus spécialisées : Ligue de protection du cheval, Associations de défense des animaux de ferme, etc...)
- Faire l'impossible pour placer les chiens «difficiles» dans des structures spécialisées : Associations spécifiques (chiens de seconde catégorie), Brigades cynophiles du SDIS ou brigade canine de la Police Nationale, etc...)

- Effectuer des adoptions le plus sérieusement possible (questions sur les conditions de vie future de l'animal, horaires de travail des maîtres, enfants en bas âge, etc..) de manière à ce que les animaux soient placés dans les meilleures conditions possibles : lieu adapté à leur équilibre et favorisant une vie « sociale » et de famille (exemple : pas de chien placé pour vivre continuellement dehors, isolé, attaché, uniquement pour assurer la garde, sans contact quotidien avec son ou ses maîtres)
- Rechercher tout moyen pour favoriser l'adoption des animaux les moins «adoptables» : animaux âgés, de santé fragile, au caractère particulier, etc... : site Internet, presse, etc...)
- Développer le service « familles d'accueil » pour les animaux les plus fragiles qui ne peuvent rester au refuge : bébés, animaux âgés, animaux de santé fragile, etc...)

### Développer les sentiments de douceur et d'humanité dans les rapports de l'homme avec tous les animaux

Favoriser le plus possible le contact de l'animal avec l'homme, de manière à le socialiser, en sensibilisant les salariés et grâce à la présence de bénévoles qui viennent promener, brosser et caresser les chiens, câliner et brosser les chats.

### Veiller à la protection des oiseaux

Recueillir les oiseaux blessés amenés au refuge et les adresser à des associations spécialisées : LPO, FRAPNA, etc...)

Travailler en partenariat avec les collectivités locales pour éviter une destruction massive des oiseaux par un manque d'anticipation d'actions : Pratiquer l'élagage des arbres avant la nidation, etc...)

**Prêter assistance aux personnes sinistrées, hospitalisées, emprisonnées ou sans domicile, en travaillant avec les services sociaux et en prenant en charge les animaux donnés alors en garde à l'Association.**

**Prendre toutes les mesures utiles pour que ces principes soient appliqués en toutes circonstances.**

**L'acceptation de ce projet associatif engage à le respecter et à le mettre en œuvre scrupuleusement**



